

Date de la demande :

### 1. Renseignements concernant l'enfant

**NOM :**

**Prénoms :**

Date de naissance :

Lieu de naissance :

Adresse :

Code Postal :

Ville :

### 2. Renseignements concernant les responsables légaux

Responsable légal n°1 de l'enfant

Responsable légal n°2 de l'enfant

**Nom de famille :**

**Nom de famille :**

**Nom d'usage :**

**Nom d'usage :**

**Prénom :**

**Prénom :**

**Adresse :**

**Adresse :**

**CP et ville :**

**CP et ville :**

**Téléphone :**

**Téléphone :**

**Email :**

**Email :**

**Profession :**

**Profession :**

En temps scolaire, l'enfant est habituellement domicilié chez :

### 3. Choix de l'école - dérogation à la carte scolaire

**A Condé, mais pas dans l'école de rattachement :**

**Ecole :**

**Classe :**

### 4. Pièces originales et photocopies à fournir lors du rendez-vous

#### Pièces obligatoires

- Pièce d'identité en cours de validité de chaque responsable légal
- Livret de famille (pages parents et enfant) ou acte de naissance de l'enfant
- Justificatif de domicile de moins de 3 mois
- Carnet de vaccination de l'enfant (uniquement pages 90 & 91) ou certificat du médecin traitant

#### Pièces complémentaires

En cas de séparation ou de divorce :

- Jugement
- Accord du second responsable légal

En cas de placement en famille d'accueil :

- Attestation de placement provisoire
- Autorisation des responsables légaux

#### Réservé à l'administration

Au regard des documents présentés, la commune de Condé-sur-l'Escaut **valide l'inscription**,

À Condé-sur-l'Escaut, le

*Cachet de la Mairie obligatoire*

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées par la Mairie de Condé-sur-l'Escaut (1, place Pierre Delcourt) pour permettre l'inscription de votre enfant dans une école de la commune. La base légale du traitement de données personnelles est l'exécution des obligations légales de la Mairie en matière d'inscription scolaire en vertu de l'article L212-7 du Code de l'Éducation. Seul Monsieur le Maire, les adjoints en charge des affaires scolaires, les agents habilités de la Mairie et le directeur de l'école concernée auront accès aux données contenues dans ce formulaire. Ces données seront conservées par la Mairie pendant une durée d'un (1) an et détruit à l'issue de ce délai. Vous pouvez accéder aux données vous concernant et celle de votre enfant, les rectifier, ainsi que limiter leur utilisation. Consultez le site [cnil.fr](http://cnil.fr) pour plus d'informations sur vos droits. Pour exercer ces droits, ou pour toute question sur le traitement de vos données dans ce dispositif, vous pouvez contacter le service Jeunesse et Sports. Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.